

- > ÉTAT DE GENÈVE
- > COMMUNE DE BELLEVUE
- > COMMUNE DE GENTHOD

CHEMIN DES LIMITES

FERMETURE DU CHEMIN À LA HAUTEUR DU N° 33

DÈS LE 21 JANVIER 2019 – DURÉE 6 MOIS

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



QUOI, COMMENT ?

En raison des travaux ayant actuellement lieu sur la route de Collex (fiche Info Mobilité – Décembre 2018), il a été constaté que la déviation du trafic par les routes des Fayards, de Vireloup et de Valavran n'était pas respectée et que de nombreux usagers de la route transitaient par le chemin des Limites générant ainsi la détérioration de la chaussée et enfreignant la signalisation « Riverains autorisés ».

Les communes de Genthod et de Bellevue, en accord avec l'Etat de Genève, ont décidé de fermer physiquement le chemin des Limites en installant une barrière à la hauteur du n°33 fermant ainsi l'accès au transit.

L'habitation située au n°38 du chemin des Limites sera accessible par la route de Rennex. Celles des n°33 et 36 du chemin des Limites ainsi que des chemins de La-Fouine et des Hauts-de-Genthod seront accessibles uniquement par la route de Collex et par le bas du chemin des Limites jusqu'à fin mars 2019 (voir infographie au verso). L'accès à ces deux chemins deviendra également possible par le chemin des Chênes une fois que les travaux entrepris sur ce dernier par la commune de Genthod seront achevés.

Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact de cette mesure d'accompagnement, des nuisances peuvent subsister. Les maîtres d'ouvrage remercient par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée et recommandent aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Dès le lundi 21 janvier 2019, pour une durée estimée à 6 mois

Ce planning est intentionnel, il est soumis aux aléas d'un chantier comme la météo, le rendement ou la disponibilité des hommes, des machines ou des matériaux. En cas de décalage important, un nouvel avis sera disponible sur notre site internet avisdetravaux.ge.ch

POURQUOI ?

Afin de faire respecter les déviations routières du chantier ayant lieu sur la route de Collex et pour assurer la sécurité des usagers du chemin des Limites, ce dernier sera fermé physiquement à la circulation à la hauteur du n°33.

RENSEIGNEMENTS

GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE
TÉL. 022 546 87 00
AVISDETRAVAUX.GE.CH

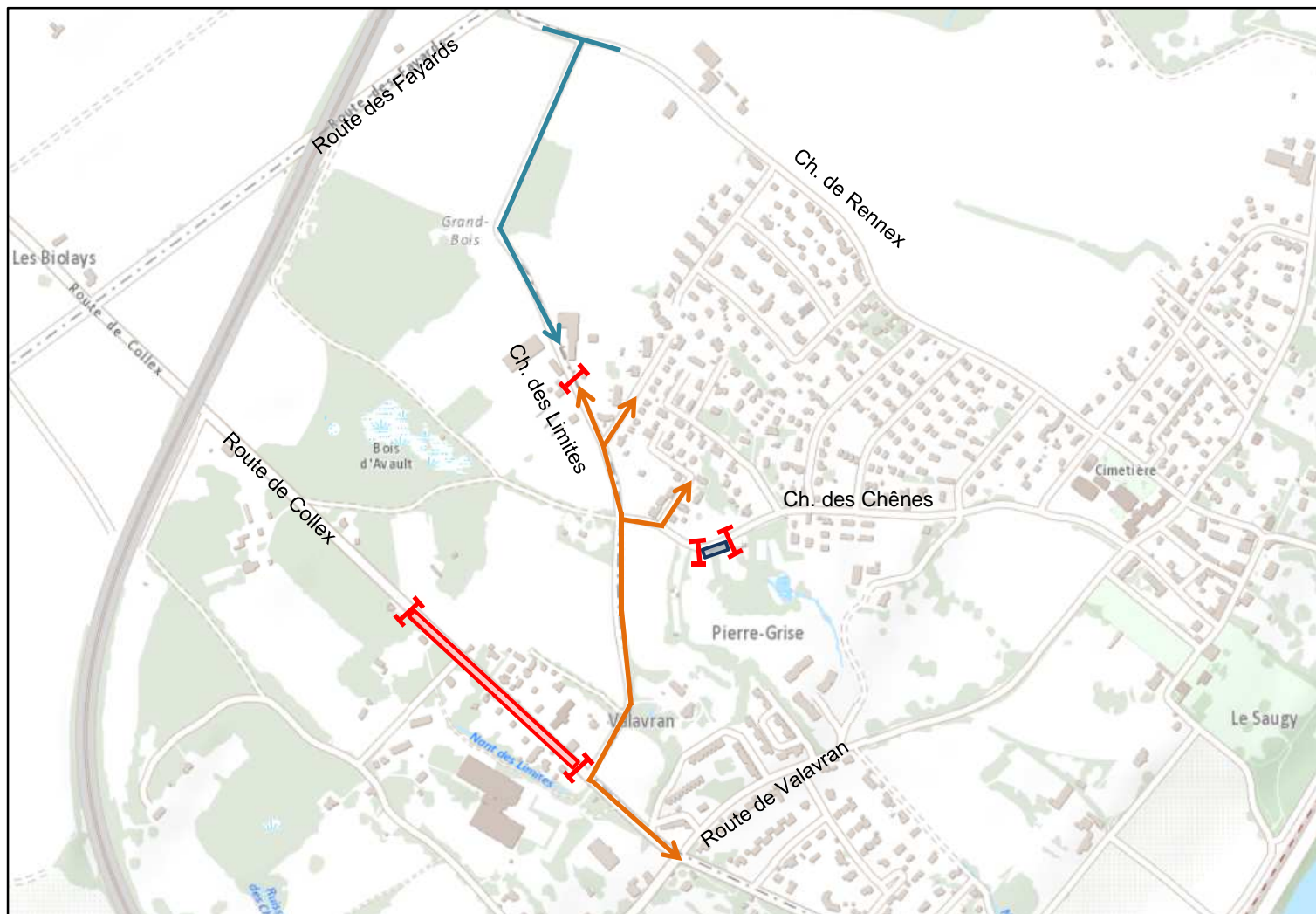
MAIRIE DE BELLEVUE
TÉL. 022 959 88 20
MAIRIE-BELLEVUE.CH

MAIRIE DE GENTHOD
TÉL. 022 774 12 80
GENTHOD.CH

CHEMIN DES LIMITES




FERMETURE DU CHEMIN À LA HAUTEUR DU N° 33



DÈS LE 21 JANVIER 2019 – DURÉE 6 MOIS



Source SITG

Légende :

-  Chantier de la route de Collex (→ fin juin 2019)
-  Chantier de la route des Chênes (→ fin mars 2019)
-  Fermeture physique

-  Itinéraire d'accès au chemin des Limites n°33-36 et aux chemins de La-Fouine et des Hauts-de-Genthod
-  Itinéraire d'accès au le chemin des Limites n°38

GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE

Votre point d'information et d'échanges sur les questions de mobilité à Genève

INFO MOBILITÉ

Recevez les avis de travaux impactant vos déplacements

 [ge_transports](https://twitter.com/ge_transports)

 avisdetravaux.ge.ch

POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS !

 +41 22 546 87 00

 ge-transport@etat.ge.ch

 [ge-transport](https://www.facebook.com/ge-transport)



Nom du document : Fiche Info Mobilité - Chemin des Limites -
21.01.2019_UCT.docx

Répertoire : V:\Mes_Documents

Modèle :

C:\Users\THEYTAZC\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetC
ache\Content.MSO\5B67C387.dotm

Titre :

Sujet :

Auteur : Theytaz Christelle (DETA)

Mots clés :

Commentaires :

Date de création : 11.01.2019 11:49:00

N° de révision : 5

Dernier enregistr. le : 14.01.2019 12:35:00

Dernier enregistrement par : Theytaz Christelle (DI)

Temps total d'édition : 122 Minutes

Dernière impression sur : 14.01.2019 12:35:00

Tel qu'à la dernière impression

Nombre de pages : 2

Nombre de mots : 427 (approx.)

Nombre de caractères : 2 353 (approx.)